

#### ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

# Quatrième réunion du Sous-groupe Gestion de l'infrastructure et de l'information de l'APIRG (IIM/SG4)

(Réunion virtuelle, 31 août - 3 septembre 2021)

Point 4.2 de l'ordre du jour : Projets Régionaux AFI d'Infrastructure de Communication, Navigation, Surveillance et Spectre (CNS) aéronautiques

WP4.2H - Mise à jour sur le Projet de gestion des fréquences aéronautiques – Projet SPEC

(Document présenté par l'Ouganda-Coordonnateur du Projet SPEC)

# RÉSUMÉ

Ce document présente les progrès réalisés par le projet du spectre depuis la dernière mise à jour effectuée lors de la troisième réunion du Sous-groupe Gestion de l'infrastructure et de l'information de l'APIRG (IIM/SG/3), tenue du 12 au 14 octobre 2020. Ce projet vise à garantir que le spectre des fréquences aéronautiques soit exempt d'interférences nuisibles. Les documents de lancement du Projet : Description du projet, Organisation du projet et Termes de référence (TdR) du projet ont été adoptés lors de la dernière réunion, tenue le 14 avril 2021. Différentes tâches ont été en outre communiqués aux nouveaux membres de l'équipe, telles qu'adoptées par la réunion.

Action attendue de la réunion au paragraphe 3.

# **REFERENCES:**

- Rapport de la 22<sup>ème</sup> réunion de l'APIRG
- Rapport de la 3<sup>ème</sup> réunion du Sous-groupe IIM de l'APIRG
- Termes de référence du Sous-groupe IIM de l'APIRG

•••••

Le présent document de travail est lié aux Objectifs stratégiques suivants de l'OACI : 1, 2 et 5 KPI et Modules B0 de l'ASBU concernés : Tous ceux applicables à l'AIM, à CNS et à MET

### 1. INTRODUCTION

- 1.1 La 21<sup>ème</sup> réunion de l'APIRG, tenue à Nairobi en octobre 2017, a approuvé le projet SPEC suite à son élaboration et à son approbation par la 1<sup>ère</sup> réunion de l'IIM et le Comité de coordination des projets de l'APIRG (APCC), conformément aux priorités et aux objectifs régionaux liés aux priorités de l'ASBU de l'OACI pour la région AFI.
- 1.2 Le Projet SPEC de l'IIM de l'APIRG a été lancé dans le but d'élaborer des politiques et des systèmes visant à protéger le spectre aéronautique.

1.3 La troisième réunion du Sous-groupe Gestion de l'infrastructure et de l'information (IIM/SG/3) de l'APIRG, tenue virtuellement du 12 au 14 octobre 2020, a abouti notamment à deux Conclusions pertinentes : la Conclusion 3/3 encourageant la participation aux activités des projets du SG IIM de l'APIRG et la Conclusion 3/4 sur la coordination effective et efficace des activités des projets IIM. Ces Conclusions ont été approuvées par la 23ème réunion de l'APIRG, tenue du 23 novembre au 2 décembre 2020, en tant que Conclusions 23/17 et 23/18 respectivement. L'objectif était d'encourager les États AFI à participer activement au Projet de 1'APIRG de 1'AFI.

#### 2. DISCUSSIONS

- 2.1 Le Projet de gestion des fréquences aéronautiques de l'IIM a été lancé par la réunion Sous-groupe IIM de l'APIRG dans le but d'élaborer des politiques et des systèmes visant à protéger le spectre aéronautique. Les livrables du projet sont destinés à garantir la protection des bandes régionales des fréquences aéronautiques contre les interférences néfastes et toutes les formes d'interférence.
- 2.2 Le projet a commencé à travailler en septembre 2020 sur la conceptualisation initiale des activités attendues du projet qui a donné lieu aux principaux objectifs suivants pour le projet :
  - a) Élaborer un cadre résilient pour la coordination des fréquences aéronautiques dans la région.
  - b) Établir un forum et une infrastructure logique pour coordonner les fréquences aéronautiques avec les régulateurs d'État et les organismes sous-régionaux et régionaux de gestion des fréquences.
  - c) S'assurer que les États connaissent les outils de l'OACI en matière de gestion des fréquences.
  - d) Établir un forum pour la coordination et le soutien des positions de l'OACI pour les prochaines conférences mondiales des radiocommunications (WRD/CMR).
  - e) Entreprendre des études sur l'effet d'éventuelles interférences sur les bandes de fréquences aéronautiques provenant de bandes adjacentes
- 2.3 La première présentation des travaux du projet SPEC a été faite lors de la réunion IIM/SG3, tenue virtuellement en octobre 2020. Le principal défi à relever était la disponibilité d'experts chargés de faciliter les activités du projet. La réunion IIM/SG3 a donc approuvé la Décision 3/14 concernant la soumission de noms d'experts pour le projet SPEC afin de faciliter ses activités.
- 2.4 Conformément à la Conclusion 23/18 d'APIRG 23, le questionnaire du Projet SPEC a été élaboré et téléchargé sur les sites Web de WACAF et d'ESAF de l'OACI afin que les États puissent le remplir. Les États sont encouragés à consulter le site web et à remplir le questionnaire SPEC dès que possible pour permettre à l'équipe d'établir une base de référence appropriée.
- 2.5 Le 26 avril 2021, la deuxième réunion du Projet SPEC s'est tenue virtuellement, et 14 participants y ont assisté. Les membres de l'équipe du Projet SPEC ont adopté les documents de lancement du projet (PID). Ces documents (PID) dont la Description du projet, les Termes de référence du projet et l'Organisation du projet.

2.6 Le tableau ci-dessous décrit brièvement l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet.

N°	Description des tâches	Résultat	Remarques
1	Coordination du projet	En cours	Réunions virtuelles et
			courriels
2	Description du projet	Tâche	Document de description du
		terminée	projet
3	Planification du projet	Tâche	Document sur l'organisation
		terminée	du projet
4	Déterminations de la base	Tâche	Questionnaire SPEC
	de référence du projet	partiellement	
		terminée	
5	Estimation finale des coûts	Tâche non	Aucune
	du projet	encore	
		effectuée	
6	Rapport sur les livrables du	En cours	Attribution des tâches et des
	projet		responsabilités aux
			membres de l'équipe

# 3. MESURES ATTENDUES DE LA RÉUNION

- 3.1 La réunion est invitée à :
  - a) Prendre note du contenu de ce document de travail et des progrès du projet spectre
  - b) Encourager les États à remplir le Questionnaire associé au projet.

3.2	Projet de Conclusion/Décision 4/xx : Intitulé de la Conclusion/Décision
Il est	conclu/décidé que,
• • • • • •	·····;
	FIN